

Le nombre de dispositifs d'aides accessibles aux porteurs de projets ne cesse d'augmenter. Les soutiens se diversifient, s'ouvrent à de nouveaux usages – notamment numériques – et tendent vers une complexification croissante des critères d'éligibilité. Aides à la création et à la diffusion, contacts en région, soutiens à l'international, sans prétendre à l'exhaustivité, La Scène dresse un panorama de l'essentiel des dispositifs auxquels vos projets peuvent prétendre.

DOSSIER COORDONNÉ PAR CYRILLE PLANSON,
AVEC NOÉMIE CLAUTOUR ET THOMAS LANDREIN

Des financements pour vos projets

70 L'État

77 Les institutions professionnelles

93 Les aides internationales

96 Le financement participatif et le mécénat

98 Dans les régions et les départements

LES INSTITUTIONS PROFESSIONNELLES

Le CND (Centre national de la danse)

Outre l'accès à des studios et à des temps de formation, le CND propose un soutien destiné à augmenter et à qualifier les ressources documentaires dans le domaine de la danse.

Aide à la recherche et au patrimoine en danse

Ce programme vise à «explorer les éléments constitutifs de la danse, expérimenter de nouveaux outils d'écriture chorégraphique, ou constituer le patrimoine chorégraphique et faire vivre le répertoire, en dehors de tout objectif immédiat de production et de création de spectacle».

→ **Conditions** : Le programme concerne par conséquent des projets de recherche sur le corps et le mouvement, de conservation du patrimoine chorégraphique ou de pédagogie. L'aide peut uniquement être attribuée à une ou plusieurs personne(s) physique(s).

→ **Contact**

CND

1 rue Victor-Hugo

93507 Pantin

Téléphone : 01 41 83 27 27

www.cnd.fr